



COVID-19

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

SOMMAIRE

	SECTEUR DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	02
	SECTEUR DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU CUIR	08
	SECTEUR DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	14
	SECTEUR DE L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE	20
	SECTEUR DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE	24
	ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DIVERSES	30
	SECTEUR DE L'INDUSTRIE NAVALE	38
	ANNEXES	42

A grayscale photograph of an industrial robotic arm in an automotive factory. The arm is positioned over a car chassis, with its end effector (a welding torch) pointing towards the metal. The background shows a blurred assembly line with other car frames.

 **SECTEUR DE
L'INDUSTRIE
AUTOMOBILE**



BUS DE TRANSPORT

- ▶ Obligation du port de masque et prise de température avant de monter dans le bus ;
- ▶ Remplissage maximum des transports à 50% ;
- ▶ Nettoyage du bus avant et après usage ;
- ▶ Désinfection hebdomadaire des bus ;
- ▶ Suppression des rideaux et mise en place de films de protection solaire en remplacement ;
- ▶ Remplissage du bus à partir du fond et vidage du bus à partir de l'avant ;
- ▶ Installation des employés en quinconce ;
- ▶ Affectation d'un code couleur au bus similaire au code couleur du personnel transporté ;
- ▶ Désignation d'un employé par équipe transportée pour veiller au respect des normes lors du transport.



ACCÈS À L'USINE

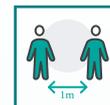
- ▶ Suspension du passage par les tourniquets ;
- ▶ Marquage au sol pour la distanciation ;
- ▶ Distribution de masques de protection (port obligatoire) ;
- ▶ Prise de température systématique à l'entrée ;
- ▶ SAS d'entrée avec caméra thermique si possible (optionnel) ;
- ▶ Mise à disposition des distributeurs de gel hydroalcoolique.





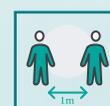
POSTE DE TRAVAIL

- ▶ Diviser l'espace de travail en zones de couleur : tout le personnel qui travaille dans une zone porte un badge de la couleur de sa zone ;
- ▶ Marquage au sol délimitant le périmètre d'intervention avec distanciation de plus de 1 m ;
- ▶ Conservation du même poste de travail durant la journée et désinfection régulière ;
- ▶ Mise en place de poubelles à pédales ;
- ▶ Maintien de l'ouverture des portes ;
- ▶ Séparation des postes serrés par des panneaux en plexiglass ;
- ▶ Mise à disposition des distributeurs de gel hydroalcoolique ;
- ▶ Encourager le travail à domicile et limiter les réunions en présence physique ;
- ▶ Renforcer le nettoyage, en fixant le nombre d'heures entre chaque passage.



RESTAURATION COLLECTIVE

- ▶ Réduction du nombre de places pour garantir une distanciation suffisante entre salariés ;
- ▶ Identification des équipes et des tables par des codes couleurs permettant de limiter le contact au sein d'une même zone ;
- ▶ Mise à disposition des distributeurs de gel hydroalcoolique ;
- ▶ Renforcer le nettoyage, en fixant le nombre d'heures entre chaque passage ;





SANITAIRES

- ▶ Régulation des accès aux sanitaires ;
- ▶ Installation de robinets automatiques ou à pédales ;
- ▶ Nettoyage après chaque utilisation ;
- ▶ Renforcer le nettoyage, en fixant le nombre d'heures entre chaque passage.



SURVEILLANCE ET SENSIBILISATION

- ▶ Former le personnel aux méthodes sanitaires et de distanciation, avec un rappel quotidien de quelques minutes, avant de rejoindre le poste de travail ;
- ▶ Sensibiliser le personnel sur l'adoption des protocoles, y compris l'hygiène des mains, le port conforme du masque et la manière de le jeter à la poubelle ;
- ▶ Tours de terrain, communication et affichages ;
- ▶ Information régulière des employés en utilisant plusieurs canaux de communication ;
- ▶ Affectation du personnel pour le suivi du respect des normes sanitaires.





GOUVERNANCE

- Mise en place de systèmes de Management des risques permettant d'identifier les zones à isoler en cas d'infection avec audits réguliers ;

		RISQUE			NOTE	Exemple
		ELEVE (10 pts)	MOYEN (5 pts)	FAIBLE (1 pt)		
INCIDENCE	5 cas et plus	x				10
	3 à 4 cas		x			
	1 à 2 cas			x		
CONTACT	Absence de séparation de zone ou de distanciation dans la zone	x				10
	Mobilité dans une zone séparée		x			
	Mobilité réduite dans la zone			x		
CONTRÔLE	Absence de masques	x				10
	Absence de visières pour les superviseurs et dans les postes serrés		x			
	Port de Masques et visières de protection			x		
TOTAL						1000

RISQUE	ACTION
500 - 1000	Fermer le site. Désinfection totale. Test 100%
125 - 250	Désinfection totale du site. Contrôler et reprendre après 48h
1 - 25	Fermer la zone identifiée. Contrôler et reprendre après 24h

- Mise en place d'un protocole en situation de détection de cas COVID-19 (Sondage hebdomadaire des salariés via WhatsApp avant de rejoindre le travail).

L'employé a voyagé dans une zone contaminée et n'a pas de symptômes :

- ▶ Télétravail pendant 14 jours ou dispense pour les ouvriers ;
- ▶ Interviewer l'employé et documenter les faits dans le détail ;
- ▶ Augmenter des espaces pour le lavage/désinfection des mains.

L'employé a les symptômes de grippe mais n'a pas été dans une zone contaminée :

- ▶ L'employé reste à domicile et consulte un médecin ;
- ▶ Interviewer l'employé ;
- ▶ Augmenter des espaces pour le lavage/désinfection des mains.

L'employé a voyagé dans une zone contaminée et/ou a été en contact avec une personne malade du Coronavirus, et a les symptômes de la grippe :

- ▶ Confinement ;
- ▶ L'employé consulte un médecin ;
- ▶ Alerte du Ministère de la santé ;
- ▶ Interviewer l'employé par téléphone.

L'employé est un cas confirmé de COVID-19 :

- ▶ Mise en quarantaine ;
- ▶ Isoler les personnes ayant été en contact avec l'employé ;
- ▶ Interviewer l'employé par téléphone ;
- ▶ Suivi avec le Ministère de la santé.



**▶ SECTEUR DES
INDUSTRIES
DU TEXTILE
ET DU CUIR**



GESTION DE L'ACCÈS

- ▶ Designier la/les personnes responsables de contrôler l'accès aux locaux ;
- ▶ Identifier de façon claire les accès de l'entreprise ;
- ▶ Maintenir un registre des visiteurs avec les mentions : Nom et prénom du visiteur, Date et Heure de la visite ;
- ▶ La désinfection des mains est obligatoire avant l'accès, un distributeur de gel désinfectant doit être disponible à chaque point d'accès ;
- ▶ La désinfection des chaussures est obligatoire avant l'accès, peut se faire avec une solution à base d'eau de javel dans un absorbant à l'entrée, l'employé / visiteur met ses chaussures pour en désinfecter la partie inférieure avant d'accéder à l'intérieur de l'entreprise ;
- ▶ Le port correct de masques de protection est obligatoire pour toute personne accédant à l'entreprise ;
- ▶ La personne qui contrôle l'accès doit être munie d'un thermomètre infrarouge et formée à son utilisation ;
- ▶ La mesure de la température est faite avant accès. Si la mesure de température indique une valeur strictement supérieure à 37,3 °C, une deuxième mesure de confirmation doit être réalisée, si la mesure est confirmée, la personne est acheminée vers une salle d'isolement dédiée et bien identifiée, le responsable d'application de cette procédure est immédiatement informé ;
- ▶ La personne est isolée pour une durée de 15 minutes avant de procéder à d'autres mesures de confirmation ;
- ▶ En cas de confirmation de la température élevée, le médecin du travail est immédiatement contacté ainsi que les autorités locales sanitaires.



Numéros de téléphone à afficher :

- ▶ Médecin du travail
- ▶ Responsable d'application de la procédure / Infirmière
- ▶ Allô veille épidémiologique : **080 100 47 47**
- ▶ Allo SAMU : **141**



ORGANISATION DE L'INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE

- ▶ Mettre à disposition les moyens et les ressources pour mener à bien la lutte contre la pandémie Covid - 19 :
 - Savon ;
 - Gel désinfectant ;
 - Produit désinfectant des surfaces (généralement doivent être dilués 2 à 3 litres du produit pour 100 litres d'eau) ;
 - Pulvérisateur (de 8 litres est recommandé) ;
 - Eau de Javel ;
 - Combinaisons sanitaires à utiliser lors de l'opération de désinfection globale et lors de la désinfection des moyens de transport ;
 - Poubelles identifiées et fermées ;
 - Masques de protection.
- ▶ Désinfecter de façon globale toutes les surfaces (bureaux, machines, chariots, portes, cartons, bacs, palettes...) avant chaque début de shift ;
- ▶ Réaliser cette désinfection par une personne désignée par l'entreprise à l'aide du produit désinfectant et pulvérisateur mentionnés ci-dessus ;
- ▶ Faciliter l'accès aux endroits où les personnes peuvent se laver les mains, avec identification claire ;
- ▶ Mettre à disposition des distributeurs de gel remplis et choisir des emplacements visibles où les placer ;
- ▶ Donner des petites bouteilles individuelles remplies de gel aux personnes à mobilité réduite ou qui peuvent être loin des distributeurs (cette mesure est obligatoire spécifiquement pour les ateliers de confection sur les chaînes de production de masques) ;
- ▶ Pour toutes les usines :
 - Assurer un espace minimal de 1 mètre entre les employés ;
 - Répartir l'ensemble des employés et production sur plusieurs étages si disponibles ;
 - L'espace de travail ne doit pas être rempli à plus de 50% de sa capacité en condition normale d'exercice.
- ▶ S'assurer que les lieux de travail sont bien aérés ;
- ▶ Veiller régulièrement au port des masques de protection, aucune exception ne peut être acceptée.





GESTION DU TRANSPORT ET DES LOCAUX COMMUNS

- ▶ Une désinfection des moyens de transport est réalisée par une personne désignée de l'entreprise pour chaque voyage allant de l'entreprise vers les lieux de résidence des employés ;
- ▶ Cette opération est réalisée en utilisant le produit désinfectant et le pulvérisateur mentionnés au paragraphe Organisation de l'Intérieur de l'Entreprise ;
- ▶ Les instructions sont données au transporteur pour faire une désinfection des moyens de transport avant les voyages allant des lieux de résidence vers l'entreprise ;
- ▶ Tout moyen de transport utilisé ne doit pas comporter plus que 50% de sa capacité, l'entreprise est appelée à ajouter autant de bus que nécessaire ;
- ▶ La cantine, l'infirmerie, le vestiaire et toute autre salle non occupée doit être fermée à clef, par une personne clairement désignée pour l'ouverture / fermeture ;
- ▶ Ces locaux sont également concernés par l'opération de désinfection globale.





AFFICHES DE SENSIBILISATION

- ▶ Des affiches de sensibilisation sont à mettre en place clairement dans autant d'endroits que nécessaire et au moins dans les endroits suivants :
 - Entrées ;
 - Près des appareils de pointage ;
 - Près des distributeurs de gel ;
 - Cantine ;
 - Vestiaire ;
 - Locaux sanitaires.
- ▶ Les affiches sont obligatoirement en langue arabe ;
- ▶ Des affiches en d'autres langues sont recommandées ;
- ▶ L'entreprise assure la communication des affiches standards et approuvées par les organismes officiels à toutes les unités du groupe et aux sous-traitants.



GESTION DES CAS SUSPECTS

- ▶ Tout employé ayant des symptômes de grippe est appelé à rester chez lui, éviter de sortir, et contacter les autorités locales si nécessaire ;
- ▶ Toute personne se trouvant dans l'entreprise et présentant des symptômes (température élevée, sensation de fatigue, toux sèche, maux de gorge, diarrhée) est acheminée vers une salle d'isolement dédiée et bien identifiée, le responsable d'application de cette procédure est immédiatement informé ;
- ▶ La température, étant le symptôme vérifiable le plus objectif, trois mesures de température successives sont réalisées pour le cas suspect par la personne désignée ;
- ▶ En cas de valeurs supérieures à 37,3 °C, le médecin du travail est immédiatement contacté ainsi que les autorités locales sanitaires ;
- ▶ En cas de valeurs inférieures à 37,3 °C, le cas est renvoyé chez lui avec recommandation de ne pas sortir, la personne sera contactée par l'entreprise pour suivre l'évolution de son état, et en informer le médecin du travail.





**SECTEUR DES
INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES**



MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ « BONS GESTES BARRIÈRES »

Les salariés sont tenus de respecter les gestes barrières sur le lieu de travail :

- ▶ Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou les désinfecter avec une solution hydroalcoolique ;
- ▶ Tousser et éternuer dans le pli de son coude ou en se couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir ;
- ▶ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle ;
- ▶ Ne pas se serrer la main ;
- ▶ Éviter de se toucher le visage ;
- ▶ Respecter les mesures de distanciation sociale.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Il est important d'assurer une information et une communication avec les salariés sur les consignes de sécurité à respecter sur le lieu de travail :

- ▶ Mise en place d'une cellule de crise ;
- ▶ Large communication sur les mesures de protection à respecter au profit du personnel (affiches dans toutes les zones de l'entreprise, messages audio, vidéos...)
- ▶ Organisation de séances d'information et de sensibilisation au COVID19 au profit de l'ensemble des collaborateurs ;
- ▶ Communication auprès des fournisseurs permanents sur le respect strict des instructions de prévention à respecter.



MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES À RESPECTER

Organisation du travail

- ▶ Mise en place, lorsque cela est possible et si nécessaire, d'un principe de rotation des équipes en fonction notamment de la détermination d'un seuil maximum de personnes sur les sites/sièges en fonction des mètres carrés disponibles qui permettent de respecter la distanciation sociale ;
- ▶ Fractionnement et adaptation des temps de pause ou organisation des rotations ;
- ▶ Dispenser de présence les personnes vulnérables considérées à risque (ex : femmes enceintes, personnes asthmatiques, ...) ;
- ▶ Annulation/ report de tous les déplacements non indispensables ;
- ▶ Maintien, autant que possible, du télétravail ;
- ▶ Tenue des réunions par audio ou visio-conférence, lorsque cela est possible.



Transport du personnel/ Véhicules fournisseurs

- ▶ Obligation du port de masque et prise de température avant de monter dans le bus ;
- ▶ Remplissage maximum des transports à 50% ;
- ▶ Nettoyage du bus avant et après usage ;
- ▶ Désinfection des bus de transport du personnel avant chaque tournée ;
- ▶ Désinfection des voitures du personnel et des visiteurs à l'entrée de l'usine ;
- ▶ Désinfection des véhicules de transport des marchandises et des fournisseurs.



Accès à l'entreprise

- ▶ Suspension du passage par les tourniquets ;
- ▶ Désactivation des ascenseurs ;
- ▶ Marquage au sol pour la distanciation ;
- ▶ Distribution de masques de protection (port obligatoire). Les masques usagés doivent être collectés dans des poubelles dédiées aux masques utilisés ;
- ▶ Prise de température systématique à l'entrée ;
- ▶ Mise à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique ;
- ▶ Suspension de l'accès des chauffeurs externes aux zones de chargement.



Organisation et aménagement des locaux

a. Postes de travail / ateliers de production

- ▶ Marquage au sol délimitant le périmètre d'intervention avec distanciation de plus de 1 m ;
- ▶ Conservation du même poste de travail durant la journée et désinfection régulière ;
- ▶ Mise en place de poubelles à pédales ;
- ▶ Maintien de l'ouverture des portes ;
- ▶ Aération des locaux ;
- ▶ Séparation des postes serrés par des panneaux en plexiglass ;
- ▶ Mise à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique ;
- ▶ Distribution de gants (port obligatoire pour les opérateurs en contact avec les produits et emballages) ;
- ▶ En cas d'utilisation collective ou de changement d'utilisateurs, désinfection systématique (et mise à disposition à proximité des produits pour le faire) des claviers et souris informatiques, des téléphones, des imprimantes, etc.
- ▶ Favorisation de la circulation dématérialisée des documents internes (factures, courriers...) ;
- ▶ Désinfection périodique des locaux techniques et des bureaux.



b. Restauration collective

- ▶ Réduction du nombre de places pour garantir une distanciation suffisante des salariés ;
- ▶ Mise à disposition des distributeurs de gel hydroalcoolique ;
- ▶ Mise en place de marquages (par exemple bandes adhésives...) pour respecter les règles de distanciation ;
- ▶ Le personnel de la cantine doit respecter les consignes suivantes:
 - Lavage fréquent des mains ;
 - Port du masque obligatoire ;
 - Port de charlotte obligatoire ;
 - Port obligatoire de gants jetables ;
 - Désinfecter toutes les surfaces de travail et tous les ustensiles de cuisine ;
 - Utilisation de couverts et de verres en plastique jetables ;
 - Mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique.



c. Sanitaires

- ▶ Régulation des accès aux sanitaires ;
- ▶ Mise à disposition de savon et d'essuie-mains papier à usage unique ;
- ▶ Installation de robinets automatiques ou à pédales ;
- ▶ Nettoyage après chaque utilisation ;
- ▶ Désinfection régulière des poignées de porte, interrupteurs, têtes de robinets, sols...



d. Espaces collectifs (salle de réunion, salle de pause, vestiaires...)

- ▶ Organisation de l'accès aux espaces collectifs pour réduire le nombre de personnes ;
- ▶ Affichage à l'entrée de la capacité maximale autorisée ;
- ▶ Mise à disposition de distributeur de gel hydroalcoolique ;
- ▶ Désinfection régulière.

**Accueil des personnes extérieures**

- ▶ Etablissement des procédures d'accès des personnes extérieures ;
- ▶ Limitation du nombre de visiteurs ou clients ; organisation des files d'attentes respectant les règles de distanciation sociale ;
- ▶ Mise à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée de bâtiments recevant des personnes extérieures ;
- ▶ Aménager le poste d'accueil (par exemple, plaque de plexiglass).

**Désinfection périodique**

- ▶ Désinfection périodique de l'entreprise, des ateliers de production, des magasins de stockage et des locaux de la direction.

**Audit COVID-19**

- ▶ Mise en place d'un questionnaire d'audit sanitaire Covid-19 réalisé avec une fréquence hebdomadaire et communication des bilans et écarts aux personnes concernées pour l'élaboration d'un plan d'action.



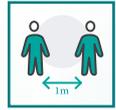


**SECTEUR DE
L'INDUSTRIE
AÉRONAUTIQUE**



L'ACCÈS AU SITE

- ▶ Il est recommandé de réaliser un marquage au sol afin d'assurer le respect de la distanciation minimale d'1 mètre entre deux personnes.
- ▶ Prise de température obligatoire à l'entrée. Si la température excède 37,3 °C, le salarié doit être dirigé vers l'équipe pour prise en charge et évacuation ;
- ▶ Désinfection des mains avec gel hydroalcoolique ou gel antiseptique ;
- ▶ La désinfection des semelles des chaussures est recommandée (eau de javel+eau).



MOYENS DE PROTECTION

L'entreprise doit mettre en place en quantité suffisantes l'ensemble des moyens de désinfection :

- ▶ Au moins 2 masques par jour pour chaque salarié ;
- ▶ Mise à disposition à l'ensemble du personnel de gel hydroalcoolique ou de gel antiseptique.



POSTE DE TRAVAIL

- ▶ Les postes de travail doivent être aménagés afin d'assurer la distance d'1 mètre minimum entre les salariés ;
- ▶ Le nettoyage et la désinfection des locaux communs doit être renforcée ;
- ▶ Désinfection obligatoire du poste de travail
 - À la prise de poste, par la personne prenant son poste de travail (inclus dans temps de travail) ;
 - En fin de poste, par la personne quittant son poste de travail (inclus dans temps de travail).





AÉRATION DES LOCAUX

- ▶ Règles de ventilation des espaces:
 - De façon générale, l'aération des zones de travail 3 fois par jour, pendant ½ heure, est préconisée ;
 - Portes maintenues ouvertes lorsque cela est possible ;
 - Aération des salles de réunion quand cela est possible, entre deux réunions.



ESPACES COMMUNS

Il est primordial de faire respecter les règles de distanciation dans l'ensemble des lieux communs (vestiaire, toilettes, réfectoires. ...etc).

- ▶ Respect de la distance minimale de 1 mètre ;
- ▶ Les réunions par téléphone ou visioconférence sont à privilégier. Les réunions physiques doivent être limitées au maximum
- ▶ Les fontaines à eau doivent être mises hors service.



TRANSPORT DU PERSONNEL

Pour toute entreprise assurant le transport de ses salariés il est recommandé de :

- ▶ Affecter un numéro de bus et de siège par collaborateur ;
- ▶ Maintenir obligatoirement une distance d'1 mètre entre les personnes transportées ;
- ▶ Désinfecter les bus avant et après chaque navette.





PROCÉDURES DE DÉTECTION ET D'ÉVACUATION D'UNE PERSONNE MALADE

Les entreprises sont appelées à mettre en place une procédure interne, validée par la Médecine du Travail, qui permet de gérer la situation liée à un cas diagnostiqué / suspecté Covid-19 au sein de leurs locaux.

En cas de suspicion ou diagnostic d'une personne atteinte Covid-19 :

- ▶ Mise en quatorzaine immédiate de la personne ;
- ▶ Balisage de la zone de travail concernée ;
- ▶ Désinfection du poste de travail ;
- ▶ Identification des contacts étroits de la personne.

La conduite à tenir pour le « retour en entreprise » de la personne suspectée /diagnostiquée Covid-19, suite à sa mise en quatorzaine, est définie en concertation avec le service médical.





**▶ SECTEUR DE
L'INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE**



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Préparation de la reprise

- ▶ Analyser les activités et le plan prévisionnel de redémarrage des activités interrompues pendant le confinement, notamment les activités en lien avec l'extérieur (partenaires, clients, fournisseurs) ;
- ▶ Évaluer les risques COVID-19 pour l'ensemble des situations de travail et définir les mesures de prévention adaptées ;
- ▶ Communication sur les risques et les mesures de prévention : messages, destinataires, contenus, supports ... ;
- ▶ Analyser les ressources nécessaires et les compétences disponibles.

Mise en œuvre du plan

- ▶ Expliciter les différentes dispositions matérielles et organisationnelles de prévention des risques COVID ;
- ▶ Préciser les dispositifs de repérage de cas de contamination et leur traitement ;
- ▶ Expliciter les dispositions relatives au déploiement de la formation et de l'information.



EVITER LA TRANSMISSION DU COVID-19

Les gestes barrières à respecter par les salariés sont :

- ▶ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydroalcoolique ;
- ▶ Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue ;
- ▶ Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- ▶ Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;
- ▶ Ne pas se serrer la main ;
- ▶ Porter un masque et autres équipements de protection individuelle.



Principes généraux d'organisation

- ▶ Réduire le nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux :
 - favoriser le télétravail quand cela est permis ;
 - L'aménagement des horaires de façon à réduire le rassemblement des employés.
- ▶ Réduire les situations de travail en proximité directe ;
- ▶ Limiter au maximum la proximité et le croisement des salariés :
 - Matérialiser des distances minimales d'accès auprès de salariés en postes fixes (1 m) ;
 - Mettre en place des barrières physiques entre les personnes (écrans translucides...) ;
 - Utiliser des équipements pour éviter le travail à plusieurs (aides mécaniques pour le transport de charges lourdes...) ;
 - Utiliser des moyens de communication à distance pour éviter des déplacements de contrôle ou d'information.
- ▶ Eviter les regroupements de personnes :
 - Proscrire autant que possible les réunions physiques et les déplacements professionnels ;
- ▶ Fermer les lieux de convivialité et les espaces de rencontre informels.
- ▶ Organiser les flux de personnes pour éviter qu'elles ne se croisent.



Préparation de l'outil de production

- ▶ Des précautions sont à prendre pour la reprise :
 - Procéder au nettoyage ;
 - Vérifier l'état de bon fonctionnement ;
 - Vérifier la mise en place des dispositifs de sécurité ;
 - Moyens d'information et de signalisation ;
 - Matérialisation des distances d'approche minimales et des voies de circulation.





FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

Les dispositions mises en œuvre par l'entreprise doivent être communiquées à l'ensemble des salariés selon des moyens appropriés : affichage, supports électroniques..., la transparence dans la communication est essentielle pour assurer la confiance des salariés.

Il est important d'assurer une information et une communication avec les salariés sur les consignes de sécurité à respecter sur le lieu de travail :

- ▶ Organisation de séances d'information et de sensibilisation au COVID19 au profit de l'ensemble des collaborateurs ;
- ▶ Formation du personnel sur les mesures d'hygiène individuelle ;
- ▶ Formation du personnel sur le port des masques et autres Equipements de Protection Individuelle ;
- ▶ Communication auprès des fournisseurs permanents sur le respect strict des instructions de prévention à respecter ;
- ▶ Mise en place d'une cellule de crise avec une mise au point régulière ;
- ▶ Communication sur les mesures de protection à respecter au profit du personnel (affiches, messages audio, vidéos, séances de formation et de sensibilisation ...) ainsi que sur les volets techniques afin d'assurer un accompagnement psychologique ;
- ▶ Communication auprès des fournisseurs, des sous-traitants, des clients sur le respect strict des instructions de prévention à respecter.



MESURES ORGANISATIONNELLES

Réorganisation du travail

- ▶ Adopter le principe de la rotation des équipes avec reprise programmée et progressive de l'activité ;
- ▶ Réaménager l'horaire de travail ;
- ▶ Suspendre les contrats de tous les stagiaires ;
- ▶ Suspendre des prestations sous traitées non indispensables ;
- ▶ Recommander et appliquer le télétravail ;
- ▶ Organiser les réunions en visioconférence ;



- ▶ Respecter les mesures d'hygiène et de protection lorsque des réunions sont obligatoires ;
- ▶ En cas de symptômes douteux chez un employé, il est invité à rentrer chez lui. Ceci est géré conformément à la procédure d'éviction sanitaire appliquée par le service médical du travail avec un suivi régulier des cas suspects et une identification des contacts ;
- ▶ Accorder les facilités aux femmes enceintes et aux salariés ayant des maladies chroniques ;
- ▶ Enregistrement des cas suspects et leurs contacts avec un suivi régulier par le service médical ;
- ▶ Gestion des absences pour investigations.



Les mesures appliquées à l'accès au site

- ▶ Prise obligatoire de température du personnel et des visiteurs ;
- ▶ Désinfection au gel hydroalcoolique ;
- ▶ Assurer la disponibilité des postes pédiluves ;
- ▶ Assurer des portes suffisantes et suffisamment larges pour permettre un passage fluide des salariés ;
- ▶ Assurer la désinfection systématique des véhicules à l'entrée ;
- ▶ Assurer la disponibilité de masques en quantité suffisante pour tout le personnel ;
- ▶ Obligation du port des masques de protection (les masques usagés doivent être collectés dans des poubelles dédiées aux masques utilisés).



Les mesures de distanciation et d'hygiène

- ▶ Postes de travail distants (plus d'un mètre) ;
- ▶ Arrêt des pointeuses biométriques et application d'un pointage sur listes de présence en différé fin de semaine ;
- ▶ Suspension des distributeurs de café et collations ;
- ▶ Fermeture du réfectoire ;
- ▶ Arrêt des ascenseurs ;
- ▶ Réduction et ou aménagement des flux des camions vers le quai de réception et quai de livraison ;
- ▶ Aménagement des espaces de dépôt/retrait de documents avec des barrières physiques et des consignes de distanciation ;
- ▶ Nettoyage et désinfection régulière des locaux et des équipements ;
- ▶ Entretien, nettoyage et désinfection régulière des installations sanitaires ;
- ▶ Suivi du stock des produits détergents et désinfectants quotidiennement et assurer un stock minimum de sécurité pour éviter les ruptures.



Transport du personnel

- ▶ Vérification régulière du remplissage maximum des transports (40% -50%) ;
- ▶ Doublement des capacités de transport afin de garder la distance de sécurité entre les personnes ;
- ▶ Désinfection systématique du transport du personnel sur site ;
- ▶ Prise de température systématique avant toute utilisation du transport ;
- ▶ Obligation du port du masque pendant tout le trajet ;
- ▶ Respect de la distance sociale à l'intérieur du bus ;
- ▶ Distribution de gel hydroalcoolique dans les navettes ;
- ▶ Aération naturelle assurée dans les navettes ;
- ▶ Identification visuelle des sièges autorisés (personnes assises à leurs places autorisées) ;
- ▶ Créer un registre des noms des personnes utilisant le transport avec leurs contacts ;
- ▶ Désinfection des véhicules poids lourds des fournisseurs et des clients.



Hygiène individuelle

- ▶ Faire la promotion de l'hygiène individuelle via des supports de communication adaptés. (affiches, mémos, vidéos, directe) ;
- ▶ Assurer la distribution de désinfectants pour les mains en nombre suffisant ;
- ▶ Assurer l'accès du personnel à des endroits où il peut se laver les mains avec du savon et de l'eau.



Suivi des consignes par le personnel (tournées et contrôle)

- ▶ Le personnel procède régulièrement au nettoyage et à la désinfection des mains et des chaussures ;
- ▶ Le personnel respecte la consigne de l'utilisation des masques ;
- ▶ Le personnel respecte la distanciation minimale.





**▶ ACTIVITÉS
INDUSTRIELLES
DIVERSES**



CHECK-LIST DE REPRISE DES ACTIVITÉS

Avant le démarrage ou l'augmentation du régime de production, le directeur du site/activité doit s'assurer que l'ensemble des mesures de prévention est bien anticipé et mis en place :

- ▶ Planning détaillé de retour au travail du personnel (propre et sous-traitant) ;
- ▶ Processus de retour au travail (questionnaire et validation) ;
- ▶ Processus de contrôle et d'accueil à l'entrée du site ;
- ▶ Affichage, sensibilisation et communication des gestes barrières Covid-19 ;
- ▶ Transport du personnel (organisation, distanciation, hygiène, désinfection.) ;
- ▶ Respect de la distanciation sur les lieux de travail (bureaux, salles de réunion, salle de contrôle...) ;
- ▶ Gestion des locaux collectifs (restaurants, vestiaires, réfectoires...) ;
- ▶ Disponibilité des produits de désinfection, de nettoyage et d'hygiène ;
- ▶ Planning de nettoyage et de désinfection des locaux, poignées, rampes... ;
- ▶ Disponibilité des masques ;
- ▶ Gestion des déchets (masques utilisés, chiffons de désinfection...).



CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SANITAIRE (GESTES BARRIÈRES)

Les salariés, clients et livreurs doivent strictement respecter les mesures barrières et de prévention suivantes :

- ▶ Se laver les mains très régulièrement (savon ou gel hydroalcoolique) ;
- ▶ Porter les masques de protection ;
- ▶ Tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir ;
- ▶ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement à la poubelle ;
- ▶ Proscrire les contacts physiques : saluer sans se serrer la main ni s'embrasser ;
- ▶ Ne pas se toucher le visage, y compris en cas de port de gants, qui sont porteurs de germes ;
- ▶ Rester à 1 mètre minimum de tout interlocuteur ;
- ▶ Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- ▶ Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.





COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Il est important d'assurer une information et une communication avec les salariés sur les consignes de sécurité à respecter sur le lieu de travail :

- ▶ Mise en place d'une cellule de crise ;
- ▶ Maintenir la présence managériale sur les sites, même réduite (fixe ou par roulement) ;
- ▶ Créer un espace intranet pour les managers pour partager des informations sur la gestion de la crise ;
- ▶ Organiser des séances d'information et de sensibilisation au COVID19 au profit de l'ensemble des collaborateurs ;
- ▶ Assurer la communication sur les mesures de protection à respecter au profit du personnel (affiches dans toutes les zones de l'entreprise, messages audio, vidéos...) ;
- ▶ Si besoin, mettre en place une cellule psychologique à l'écoute des salariés travaillant sur place, confinés ou éloignés ;
- ▶ Communication auprès des fournisseurs, des sous-traitants, des clients sur le respect strict des instructions de prévention.



MESURES ORGANISATIONNELLES

Déplacements

- ▶ Limiter les déplacements en privilégiant le télétravail lorsque cela est possible ;
- ▶ Garder le lien permanent avec les salariés en déplacement ainsi qu'avec les expatriés confinés.



Equipe

- ▶ Définir l'effectif minimum pour la poursuite des activités. Mettre à jour et adapter au fur et à mesure la liste des postes et des salariés concernés ;
- ▶ Revoir le cas échéant la composition des équipes pour limiter le nombre de contacts et modifier les horaires de travail pour réduire le croisement du personnel ;
- ▶ Organiser, si possible, des rotations et des horaires aménagés pour limiter la présence simultanée des salariés dans un même espace ;
- ▶ Organiser les temps de pause de manière à ce qu'ils génèrent le moins de contacts possible ;
- ▶ Réorganiser les flux de personnes dans l'entreprise, par exemple les flux de circulation des piétons pour éviter les croisements dans les espaces étroits comme les ascenseurs, les escaliers, les couloirs, les halls d'entrée et matérialiser ces sens de circulation par tout moyen (affichage, panneaux, adhésifs au sol ...).



Espaces de travail

- ▶ Afficher des posters de sensibilisation sur les gestes barrières COVID-19 ;
- ▶ Fermer tous les points de rassemblement non nécessaires ;
- ▶ Mettre en place des poubelles dédiées pour les EPI's usagés et les chiffons de désinfection ;
- ▶ Formaliser les chemins de circulation ;
- ▶ Veiller à ce que les visiteurs soient accueillis et accompagnés par la personne visitée ;
- ▶ Réduire le nombre des points de contact à nettoyer et à désinfecter en maintenant en position ouverte toutes les portes et portillons qui peuvent le rester. Prévoir le nettoyage régulier des accès ;
- ▶ Améliorer la fluidité de l'accès au site : décaler les plages d'ouverture du site ou aménager les horaires de présence dans l'entreprise pour éviter les croisements d'équipe et permettre le nettoyage des locaux ;
- ▶ Réorganiser les salles de réunion afin de limiter le nombre de personnes tout en respectant la distance sociale ;
- ▶ Prévoir une procédure spécifique pour l'envoi et la réception du courrier ;
- ▶ Réorganiser les locaux et leurs équipements afin de supprimer le maximum de surfaces / objets susceptibles d'être manipulés par plusieurs personnes.



Accès & circulation dans le site

- ▶ Assurer un contrôle systématique de température à l'entrée du site par caméras thermiques ou thermo-infrarouge ;
- ▶ Organiser les lieux à l'entrée pour faciliter le respect des gestes barrières et de la distanciation physique avec un marquage au sol ;
- ▶ Vérifier les autorisations d'accès selon un planning ;
- ▶ Gérer les entrées pour éviter les croisements tout en respectant la distanciation sociale ;
- ▶ Eliminer les tourniquets et les ouverture de portes ;
- ▶ Interdire l'accès aux visiteurs non autorisés ;
- ▶ Procéder à la désinfection des roues des véhicules et des chaussures des personnes à l'entrée des sites ;
- ▶ Mettre en place des tapis désinfectants à l'entrée de chaque bâtiment ;
- ▶ Prévoir un marquage au sol des distances à respecter.



Transport du personnel

- ▶ Dimensionner le nombre de bus en fonction du nombre de personnes tout en respectant la distanciation physique : limiter le nombre de personnes par véhicule (maximum 50% par rapport à la capacité du véhicule) ;
- ▶ Assurer un contrôle systématique de la température à l'entrée ;
- ▶ Obligation du port de masque pendant tout le trajet ;
- ▶ A chaque rotation, désinfecter les surfaces des véhicules (rampe d'accès, volants, commutateurs, écrans, écrans tactiles, poignées de maintien, accoudoirs / sièges, consoles, poignées de porte...) ;
- ▶ Garder les fenêtres ouvertes pour assurer une bonne aération et ne pas mettre la climatisation en marche ;
- ▶ Equiper les bus en gel hydroalcoolique ;
- ▶ Enlever tous les rideaux ;
- ▶ Respecter la distanciation physique entre les personnes à l'entrée et à la sortie des bus et éviter leur croisement :
 - À l'entrée : les premiers qui entrent doivent se mettre dans les sièges de derrière.
 - À la sortie : les personnes dans les sièges devant doivent sortir les premières.
- ▶ Contrôler et vérifier les autorisations d'accès des travailleurs selon un planning et vérifier l'autorisation de reprise en cas de long arrêt.



Locaux sociaux

- ▶ Fermer les mosquées, les douches, les cafétérias et tous les points de rassemblement non nécessaires ;
- ▶ Désigner des zones pour les pauses et repas et organiser les plannings des pauses et repas afin de respecter la distanciation et ne pas encombrer les lieux ;

- Restaurants

- ▶ Arrêter la restauration collective si c'est possible ;
- ▶ Contrôler chaque jour la santé du personnel de la restauration (température, toux...) ;
- ▶ Envisager de fournir des boîtes à lunch (box à emporter) et des contenants et ustensiles jetables ;
- ▶ Assurer une distanciation de 2 mètre minimum si le restaurant est utilisé ;
- ▶ Assurer un nettoyage régulier et permanent des tables, couvercles, ustensiles et autres machines dans la cuisine...

- Vestiaires

- ▶ Fermer et ne pas utiliser les vestiaires si c'est possible ;
- ▶ Désinfection après chaque utilisation ;
- ▶ Dotation par deux sacs en plastique pour mettre les vêtements ;
- ▶ Ne rien laisser à l'extérieur des casiers.

- Toilettes

- ▶ Assurer un nettoyage régulier des toilettes (minimum chaque 2h) ;
- ▶ S'assurer que le savon et l'eau sont disponibles ;
- ▶ S'essuyer les mains avec du papier, ne pas utiliser les sèche-mains ni des serviettes communes.

- Distributeurs d'eau et de café

- ▶ Arrêter les distributeurs d'eau, de café...

Respect des règles d'hygiène par les employés

- ▶ S'abstenir de venir au site en cas de symptômes (toux sèche, gêne respiratoire, fièvre, contact avec un cas suspect) ;
- ▶ Se laver les vêtements régulièrement et jeter les EPI usagés dans les poubelles dédiées ;
- ▶ Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville ;
- ▶ Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique ;
- ▶ Porter le masque et veiller au respect de sa bonne utilisation ;
- ▶ Maintenir une distance sociale de 1 mètre. Si ce n'est pas possible informer la hiérarchie ;
- ▶ Respecter les zones dédiées aux pauses, repas ;
- ▶ Ne pas partager les tasses, verres, EPI's et tout outillage individuel ;
- ▶ Déclarer toute personne suspecte et remonter toute anomalie.

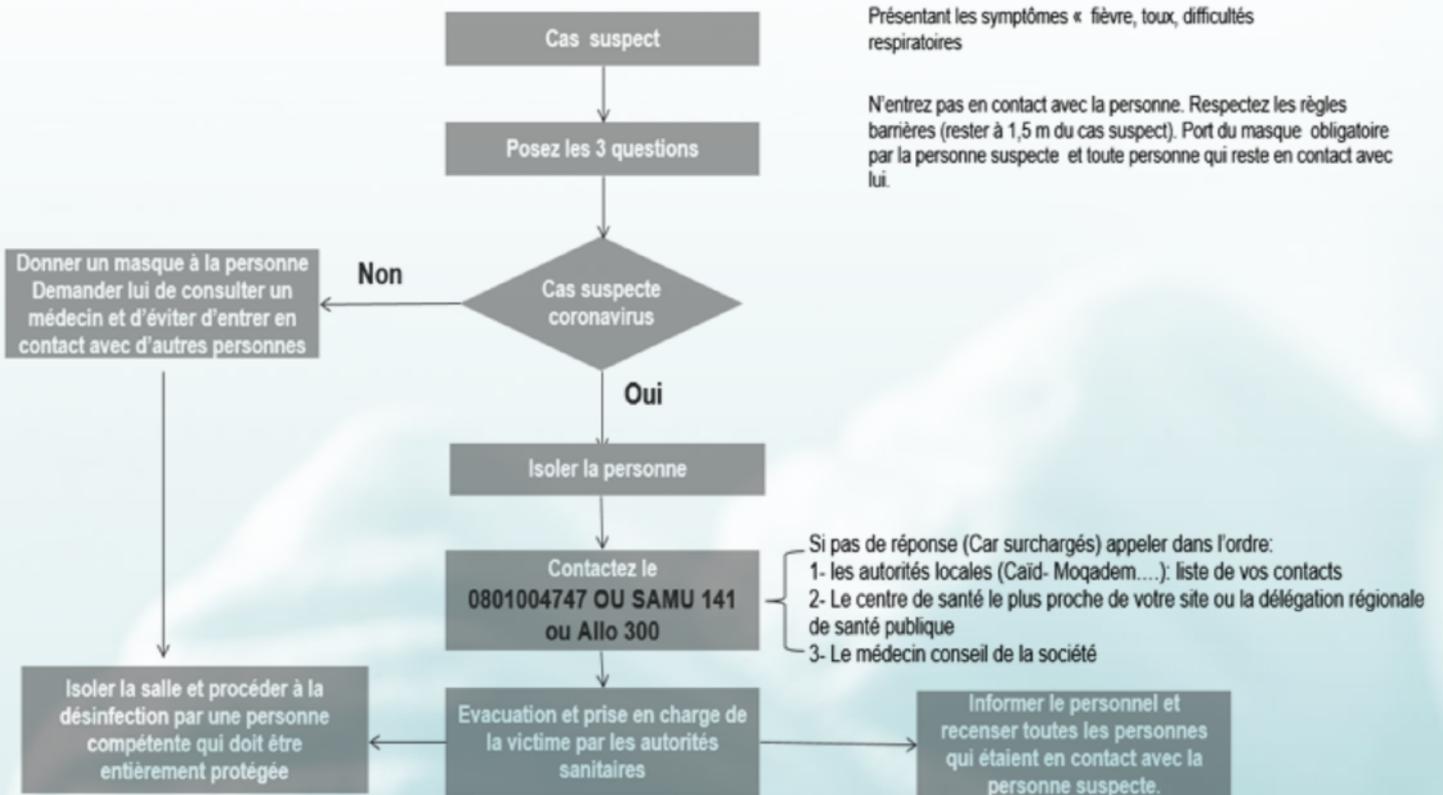
Désinfection des locaux / matériels

- ▶ Exécuter des opérations de désinfection avec un produit virucide, avant et après chaque équipe ;
- ▶ Cette activité doit couvrir les espaces suivants : les lignes de production, y compris les accessoires de production, les organes de commande, les surfaces de contact, les vestiaires, les blocs sanitaires, les couloirs, les zones bureaux... ;
- ▶ Le personnel en charge de la désinfection doit être équipé de masques respiratoires, combinaisons complètes, gants et visières.

Gestion de la documentation

- ▶ Ne pas partager les stylos, cahiers, tablettes, téléphones, SOP, formulaires.
- ▶ Désinfecter avant de partager si cela n'est pas possible et désinfecter après usage.
- ▶ Voir la possibilité de limiter l'utilisation des documents papier selon la hiérarchie suivante :
 - Recenser les documents qui sont utilisés ;
 - Éliminer les documents non nécessaires ;
 - Digitaliser si c'est possible et limiter la circulation des documents ;
 - Stocker les documents dans un endroit isolé (3 jours minimum).

Plan d'urgence





**▶ SECTEUR
DE L'INDUSTRIE
NAVALE**



MESURES BARRIÈRES À L'ENTRÉE

- ▶ Désinfection des semelles des chaussures à l'entrée du navire ;
- ▶ Mesure de température par thermomètre infrarouge à l'entrée ;
- ▶ Garder une distance de sécurité d'un mètre avec son coéquipier ;
- ▶ Se laver très régulièrement les mains ;
- ▶ Porter obligatoirement le masque sanitaire ;
- ▶ Remplacer le masque toutes les 4 heures ;
- ▶ Mettre le masque dans un sac en plastique avant de le jeter à la poubelle ;



DÉSINFECTION DES ESPACES DE TRAVAIL

- ▶ Désinfection de l'ensemble des espaces de travail avec un pulvérisateur portable une fois par jour (à la fin des travaux) ;
- ▶ Désinfection globale par un prestataire de nettoyage (à la demande).



NETTOYAGE

- ▶ Installation de distributeurs de gel hydroalcoolique dans les différents points importants (entrée, vestiaires, ateliers, ...) ;
- ▶ Afficher les consignes des mesures barrières ;
- ▶ Aération des ateliers ;
- ▶ Enlèvement des distributeurs de café et des fontaines d'eau ;
- ▶ Renforcement des équipes en charge du nettoyage et de la désinfection.



CONSTITUTION DES ÉQUIPES

- ▶ Lors de la sélection de l'équipe d'intervention il faut exclure les personnes fragiles ou à immunité réduite :
 - Diabétiques ;
 - Présentant des maladies auto-immunes, cancers ;
 - Autres maladies les rendant vulnérables (recommandation médecin de travail ou Ministère de Santé).

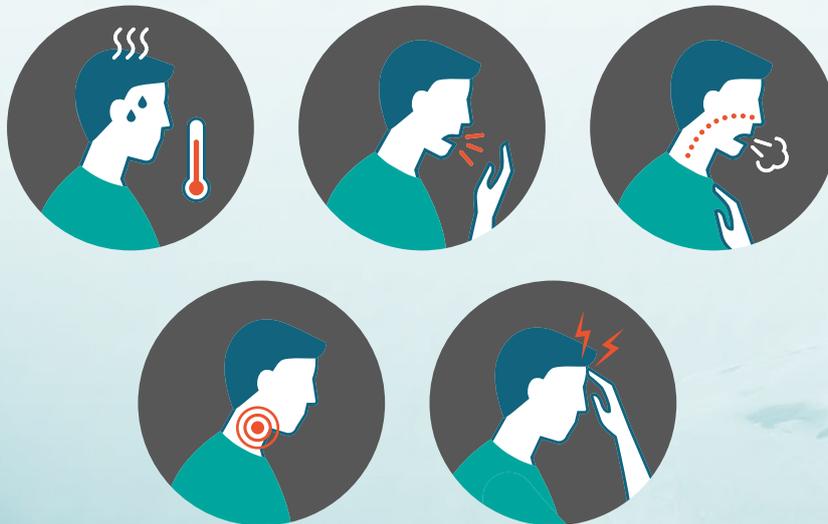
Cette règle s'applique aux mêmes personnes ayant traversé ou séjourné dans les zones à risque.



TRAJET (VÉHICULE DE SERVICE, UTILITAIRE...)

Déplacements

- Chaque personne doit s'assurer qu'elle ne présente pas les symptômes suivants :
- Fièvre > 37,3 °C ;
 - Toux sèche ;
 - Difficultés respiratoires, ...



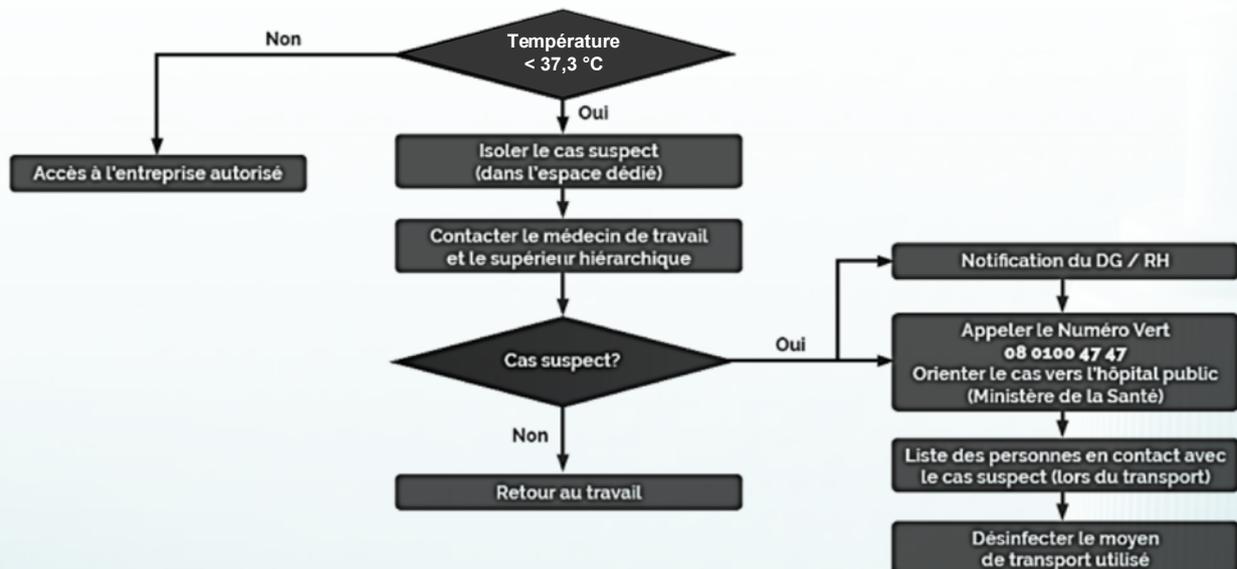
Dans le cas où elle détecte ces signes, elle doit rester confinée chez elle pendant 14 jours et ne pas être en contact direct avec les autres employés (informer le responsable hiérarchique et responsable HSE).

ANNEXES

 **ANNEXES**



ANNEXE 1 : MESURE DE TEMPÉRATURE : QUEL PROTOCOLE SUIVRE ?



ANNEXE 2 : COMMENT PORTER LES MASQUES SANITAIRES ?



1 Avant de mettre un masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique



2 Assurez-vous que le nouveau masque n'est pas endommagé et qu'il est positionné dans le bon sens



3 Tenez le masque par les ficelles, fixez les attaches derrière votre tête ou par-dessus vos oreilles



4 Baissez le bas du masque sous le menton et assurez-vous qu'il n'y a pas de passage entre le visage et le masque



5 Évitez de toucher le masque pendant que vous le portez ; Si vous le faites, nettoyez vos mains avec un produit à base d'alcool ou de l'eau et du savon



6 Remplacez le masque toutes les 4 heures. Pour enlever le masque : le retirer par l'arrière (ne pas toucher l'avant du masque). Jetez immédiatement le masque dans une poubelle avec un sac en plastique



7 Lavez-vous les mains avec un produit à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon



ANNEXE 3 : COMMENT SE LAVER LES MAINS TOUTES LES 2 HEURES ET À CHAQUE CHANGEMENT DE TÂCHES ?



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains 1 min : doigts, paumes, dessus des mains, poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-mains à usage unique



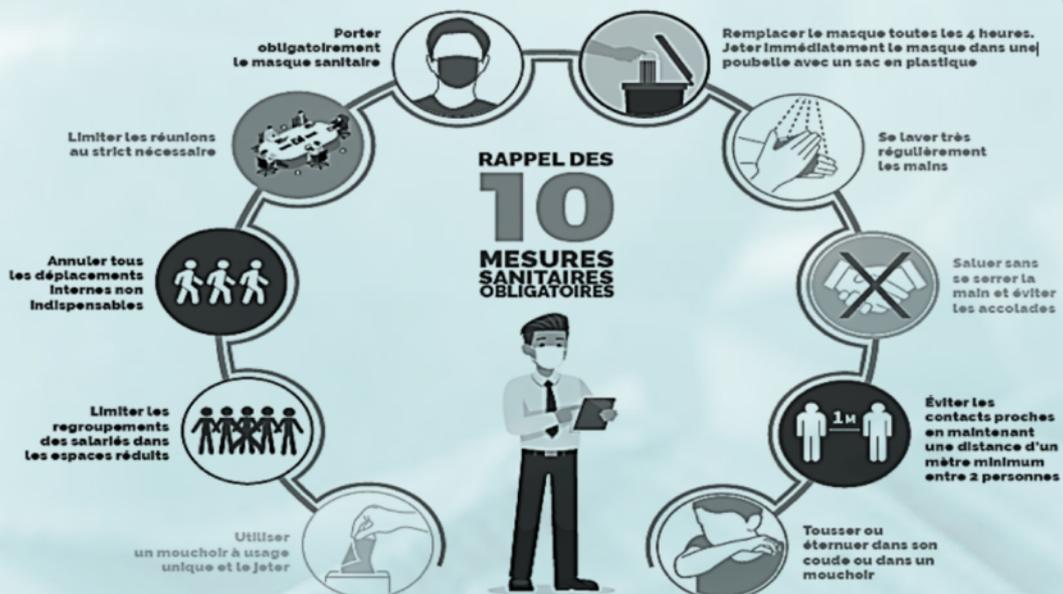
Fermez le robinet avec l'essuie-mains puis jetez-le dans une poubelle



Jetez l'essuie-mains dans une poubelle à pédale



ANNEXE 4 : MESURES GÉNÉRALES SANITAIRES



Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie, du Commerce,
de l'Économie Verte et Numérique



المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة
والاقتصاد الأخضر والرقمي

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique
Quartier Administratif, Rabat-Chellah
tawassol@mcinet.gov.ma
www.mcinet.gov.ma



[facebook/miciengov](https://www.facebook.com/miciengov)



[linkedin/company/miicen](https://www.linkedin.com/company/miicen)



[youtube/c/IndustrieMaroc](https://www.youtube.com/c/IndustrieMaroc)



[instagram/micevn.ma](https://www.instagram.com/micevn.ma)